

Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 Date de la première parution: 07-26-2021 6.0 07-26-2021 10000001220

Olin Corporation (OCAP) vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit

Autres moyens d'identifica-

tion

Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-

seur

Adresse

Olin Corporation (OCAP)

190 Carondelet Plaza, Suite 1530 Clayton MO 63105 (423) 336-4850

Téléphone Adresse de courrier électro-

nique

INFO@OLIN.COM

Contact local en cas d'ur-

Utilisations identifiées

gence

+1 800-567-7455

Agents régulateurs de pH Fabrication de produits chimiques Liquide dégivrant pour avions.

Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Corrosif pour les métaux Catégorie 1

Toxicité aiguë (Oral(e)) Catégorie 4

Corrosion de la peau Catégorie 1A

Dommages occulaires

graves

Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur Danger

Peut être corrosif pour les métaux. Déclarations sur les risques

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021

graves.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Water	7732-18-5	>= 45 - <= 70
Potassium hydroxide	1310-58-3	>= 30 - <= 55

SECTION 4. PREMIERS SOINS



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Vers	sion	Date de révision: 07-26-2021		méro de la FDS: 000001220	Date de dernière parution: 04-29-2021 Date de la première parution: 07-26-2021		
	En cas	d'inhalation	:	•	e à l'air frais; si des effets se manifestent,		
	En cas peau	de contact avec la	:	consulter un médecin. Il est impératif de laver immédiatement et minutieusement à l'eau courante pendant au moins 30 minutes sans discontinuer, tout en enlevant les vêtements contaminés. Il est esset tiel de consulter rapidement un médecin. Laver les vêtement avant leur réutilisation. Détruire selon les règles les articles et cuir tels que chaussures, ceintures, et bracelets de montre. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.			
	En cas yeux	de contact avec les	:	 Rincez-vous abondamment les yeux pendant au moins minutes. N'oubliez pas d'enlever vos lentilles de contact Le lavage à l'eau est la seule méthode acceptable pour ner l'hydroxyde de potassium des yeux et de la peau. Vo pouvez disposer de 10 secondes ou moins pour éviter d blessures graves et permanentes. 			
	En cas	d'ingestion	:	tement. Ne pas faire vomi ou de lait si dispo	r. Donner une tasse (8 oz ou 240 ml) d'eau inible et transporter vers un établissement de rer par voie orale que si la personne est		
		ômes et effets les plus ants, aigus et différés	:	Outre les informa secours (ci-dessu	tions figurant sous Description des premiers is), les autres symptômes et effets sont dé- 11 : Informations toxicologiques.		
	Protect ristes	tion pour les secou-	:	les protections ind aux produits chim S'il existe une pos 8 «Contrôle de l'é	loivent faire attention à se protéger et utiliser dividuelles recommandées (gants résistant niques, protection contre les éclaboussures). ssibilité d'exposition référez-vous à la section exposition/protection individuelle» pour les		
	Avis au	ix médecins	:	l'asthme (affection teurs, expectorant L'apparition des signalments pulmonaire, peut de façon important 24 à 48 heures er Maintenir un degripatient. L'irrigation oculair prolongée afin d'é	symptômes respiratoires, y compris l'oedème tarder. Les personnes ayant été exposées nte doivent être mises sous observation de n cas de détresse respiratoire. ré adéquat de ventilation et d'oxygénation du re peut être nécessaire pendant une période éliminer le plus d'hydroxyde de potassium onnel médical décidera de la durée de		
				comme toute brûl En raison des pro des brûlures ou d tractus gastro-inte vomissures peut	le brûlure, après la décontamination, traiter lure thermique. Opriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner es ulcères à la bouche, à l'estomac et au estinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des provoquer des lésions pulmonaires. Si on e, il faudrait le faire sous intubation endotra-		



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 Date de la première parution: 07-26-2021

chéale et/ou tube obturateur oesophagien.

Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

Une exposition excessive peut aggraver l'asthme et d'autres troubles respiratoires déjà présents (par ex., l'emphysème, la

bronchite et le syndrome d'irritation des bronches).

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Ce produit ne brûle pas. Lorsqu'il est exposé au feu provenant

d'une autre source, utiliser un agent extincteur adéquat pour

ce type

Moyens d'extinction inadé-

quats

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Le produit réagit avec l'eau. Cette réaction peut produire de la

chaleur et/ou des gaz.

Ne pas utiliser d'eau.

Cette réaction peut être violente.

L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une érup-

tion

Produits de combustion dan: :

gereux

Sans objet

Autres informations : Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en inter-

dire tout accès non indispensable.

Bien qu'elle ne soit pas recommandée, l'eau sousforme de brouillard peut être appliquée en grande quantité lorsque

d'autres agents e

Ce produit ne brûle pas. Combattre l'incendie pour les autres

produits qui brûlent.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incen-

dies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants

de pompier).

Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respira-

toire autonome et combattre l'incendie à distance.

Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un

feu, consul

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer la zone.

Seul le personnel formé et correctement protégé peut partici-

per aux opérations de nettoyage.

Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la

section 7 «Manipulation».



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021

Rester en amont du vent par rapport au déversement.

Aérer la zone de la fuite ou du déversement.

Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabi-

lité et réactivité»

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protect

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écolog

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Si possible, contenir le produit déversé.

Petits déversements: Diluer dans de l'eau. Gros déversements:

Endiguer la zone pour contenir le déversement.

Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Tenter de neutraliser en ajoutant des produits tels que:

Acide acétique

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux ou gicler sur la peau,

sur les vêtements Ne pas avaler.

Éviter de respirer les brouillards. Bien laver après manipulation. Conserver le récipient bien fermé.

TOUJOURS verser la solution d'hydroxyde de potassium dans l'eau, en remuant constamment. NE JAMAIS verser

l'eau dans la solution d'hydroxyde de potassium.

L'eau doit être tiède (27 à 38°C ou 80 à 100°F). NE JAMAIS

commencer avec de l'eau chaude ou froide. L'ajout

d'hydroxyde de potassium au liquide provoque une augmentation de la température. Si la concentration d'hydroxyde de potassium est trop importante dans une zone, si l'hydroxyde de potassium est ajouté trop rapidement ou s'il est ajouté à un liquide chaud ou froid, une brusque augmentation de température peut engendrer des brouillards, des ébullitions ou des éclaboussures DANGEREUX qui peuvent provoquer une

VIOLENTE ÉRUPTION immédiate.

Utiliser avec une ventilation suffisante.

Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection indivi-

duelle»

Conditions de stockage

sures

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer dans ce qui suit:

Zinc. Aluminium.



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021 6.0 07-26-2021

> Laiton Étain

Pour des informations plus précises, voir la Section 10 «Stabi-

lité et réactivité»

Température d'entreposage

recommandée

Durée de l'entreposage

> 16 °C

24 Months

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Potassium hydroxide	1310-58-3	(c)	2 mg/m3	CA AB OEL
		С	2 mg/m3	CA BC OEL
		Р	2 mg/m3	CA QC OEL
		С	2 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opéra-

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans les atmosphères empoussiérées ou en présence de brouillards, porter un appareil de protection respiratoire fil-

trant anti-aéroso

Filtre de type Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent de-

vraient être efficaces: Filtre pour particules.

Protection des mains

Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des Remarques

exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caout-

chouc naturel ('latex'). Néoprène. Caoutchouc ni-

trile/butadiène ('nitrile' ou 'NBR'). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ('EVAL'). Chlorure de polyvinyle ('PVC' ou 'vinyle'). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Éviter de porter

des gants en: Alcool polyvinylique ('PVA').

AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents sui-



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021

vants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournis-

seur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque

complet.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un

écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type

d'opération.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide au-dessus du point de congélation

Couleur : Clair/légèrement trouble

Odeur : Sans odeur

Seuil de l'odeur : Aucune donnée d'essais disponible

pH : 14

Méthode: Bibliographie

Point de congélation : -33 °C

Méthode: Bibliographie

Point/intervalle de fusion -33 °C

Méthode: Bibliographie

Point d'écoulement Donnée non disponible

Point de ramollissement Pas de données disponibles.

Point/intervalle d'ébullition : 133 °C

Méthode: Mesuré

Point d'éclair : Méthode: Bibliographie

Néant

Taux d'évaporation : Aucune donnée d'essais disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Sans objet

•

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

Sans objet



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021 6.0 07-26-2021

rieure

Pression de vapeur 6.4 mmHa (25 °C)

Méthode: Bibliographie

Densité de vapeur relative Sans objet

1.283 - 1.572 (20 °C) Densité relative

Méthode: Mesuré

Solubilité

Solubilité dans l'eau complètement miscible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pas de données disponibles.

Température d'auto-

inflammation

Sans objet

Température de décomposi-

tion

Viscosité

Aucune donnée d'essais disponible

Viscosité, cinématique Méthode: Pas d'information disponible.

Propriétés explosives Non

Propriétés comburantes Non

Il s'agit des points de référence pour les propriétés physiques énumérées ci-dessus, à moins d'indication contraire dans l'information sur la valeur de leurs propriétés physiques respectives : Point d'ébullition à 760 mmHg; vitesse d'évaporation acétate de butyle = 1; densité de vapeur relative de l'air = 1: densité relative de l'eau = 1.

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécificati

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Donnée non disponible Réactivité

Stabilité chimique Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Voir la Section 7 «Entreposage».

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter Éviter l'humidité.

Le produit absorbe le dioxyde de carbone de l'air

Le mélange avec l'eau produit de la chaleur. Des éclabous-Produits incompatibles

sures et une ébullition peuvent se produire.

L'hydroxyde de potassium réagit facilement avec divers sucres réducteurs (c'est-à-dire du fructose, du galactose, du maltose, des solides de lactosérum sec) pour produire du CO. Prenez des précautions, notamment en surveillant l'atmosphère du réservoir pour le CO afin d'assurer la sécurité du

personnel avant l'entrée du navire.

Éviter tous contacts avec ce qui suit:

Acides. Glycols.



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 Date de la première parution: 07-26-2021

Organohalogénés.

Composés organiques nitrés.

Acier.

De l'hydrogène inflammable peut être produit au contact de

métaux tels que:

Zinc. Aluminium. Étain. Laiton

Produits de décomposition

dangereux

Ne se décompose pas.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Composants:

Potassium hydroxide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 333 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: À température ambiante, l'exposition aux va-

peurs est minime en raison du faible taux de volatilité; une

seule exposition ne devrait

La poussière peut provoquer une grave irritationdes voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons. Les brouillards peuvent provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des pou-

mons.

Les effets peuvent être différés.

Remarques: La CL50 n'a pas été déterminée.

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Composants:

Potassium hydroxide:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Remarques : Un bref contact peut provoquer de graves brûlures à la peau.

Les symptômes peuvent comprendre de la douleur, une vive

rougeur local

Les effets peuvent être différés.

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

Potassium hydroxide:

Résultat : Corrosif

Remarques : Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions

cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration perma-



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021

nente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chi-

miques.

La poussière et le brouillard peuvent causer uneirritation des

yeux et des lésions à la cornée. Les effets peuvent être différés.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Composants:

Potassium hydroxide:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

Potassium hydroxide:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Cancérogénicité

Composants:

Potassium hydroxide:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Potassium hydroxide:

Effets sur la fertilité : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: Aucune donnée trouvée.

STOT - exposition unique

Composants:

Potassium hydroxide:

Évaluation : Le matériau est corrosif. Le matériau n'est pas classé comme

irritant respiratoire; cependant on peut s'attendre à une irrita-

tion/corrosivité des voies respiratoires supérieures.



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021

Toxicité à dose répétée

Composants:

Potassium hydroxide:

Remarques : Une exposition excessive peut provoquer une grave irritation

des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux

poumons.

Toxicité par aspiration

Composants:

Potassium hydroxide:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Potassium hydroxide:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Peut faire monter le pH des systèmes aquatiques

à plus de 10, ce qui risque d'être toxique pour les organismes

aquatiques.

Sur le plan aigü, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L

chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50 (Gambusia affinis (Gambusie/Guppy sauvage)): 80 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tianas

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 630 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Méthode non spécifiée.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Potassium hydroxide:

Biodégradabilité : Remarques: La biodégradation ne s'applique pas.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Potassium hydroxide:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'ap-

plique pas.



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021

Mobilité dans le sol

Composants:

Potassium hydroxide:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Pas de données disponibles pour l'évaluation en

raison de difficultés techniques au cours du test.

Autres effets néfastes

Composants:

Potassium hydroxide:

Résultats de l'évaluation PBT:

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS

PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE

MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION

DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE

PRODUIT.

L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composi-

tion/Informations sur les composants ».

Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même

qu'à ceux des pr

Les règlements peuvent varier selon l'endroit.

Seul le producteur de déchets est responsable dela caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN

PLAN D'EAU.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

UN number : UN 1814

Proper shipping name : POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

Class : 8
Packing group : II
Labels : 8

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1814

Nom d'expédition : Potassium hydroxide solution

Classe : 8 Groupe d'emballage : II



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021

Étiquettes : Corrosive

Instructions de conditionne- : 855

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 851

ment (avion de ligne)

Code IMDG

No. UN : UN 1814

Nom d'expédition : POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : non

Remarques : Catégorie d'arrimage AAlcalis

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 1814

Nom d'expédition : HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
Code ERG : 154
Polluant marin : non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales

Protocolo de Montreal : Sans objet

Convention de Rotterdam (consentement éclairé préa- : Sans objet

lable)

Convention de Stockholm (polluants organiques per: Sans objet

sistants)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

CH INV : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

DSL : Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur

la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en

sont exe

AICS : Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version 6.0	Date de révision: 07-26-2021	Numéro de la FDS: 10000001220	Date de dernière parution: 04-29-2021 Date de la première parution: 07-26-2021
NZIoC ENCS		les inventaires, e : Toutes les subs	tances présentes sont soit répertoriées dans exempts ou ont un certificat fournisseur. tances présentes sont soit répertoriées dans
ISHL		: Toutes les subs	exempts ou ont un certificat fournisseur. tances présentes sont soit répertoriées dans exempts ou ont un certificat fournisseur.
KECI		: Toutes les subs	tances présentes sont soit répertoriées dans exempts ou ont un certificat fournisseur.
PICCS	1	: Toutes les subs	tances présentes sont soit répertoriées dans exempts ou ont un certificat fournisseur.
IECSC	;	: Toutes les subs	tances présentes sont soit répertoriées dans exempts ou ont un certificat fournisseur.
TCSI		: Toutes les subs	tances présentes sont soit répertoriées dans exempts ou ont un certificat fournisseur.
TSCA		: Les substances	faisant partie de la liste des substances ac- A n'ont pas à être indiquées.

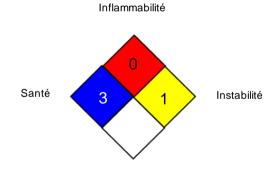
Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

NFPA 704:



Danger particulier

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

ACGIH / C : Limite supérieure

CA AB OEL / (c) : plaf ond de la limite d'exposition professionnelle

CA BC OEL / C : limite du plafond

CA QC OEL / P : Plafond



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 6.0 07-26-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil: ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux: bw - Poids corporel: CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien: IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses: TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis): UN - Nations unies: UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 07-26-2021

Olin Corporation (OCAP) recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite.Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.



Solution d'hydroxyde de potassium, 30 - 55%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04-29-2021 07-26-2021 10000001220 Date de la première parution: 07-26-2021

CA/3F